

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



10 MAI 2022

N° 36

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

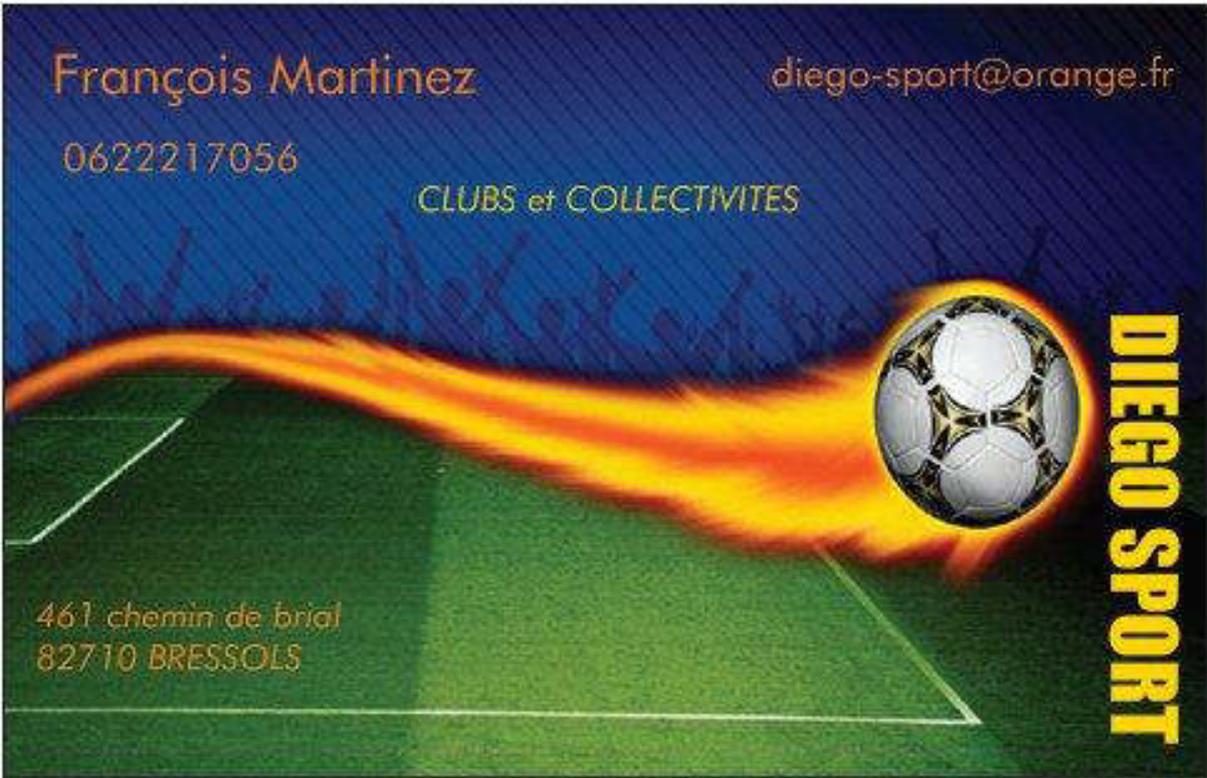


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Résultat semaine 18,
- Finale coupe Occitane,
- Commission d'appel,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 19 à 21.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 mai 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORTE DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---------------------------------------------------------------------------------



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

TRESORERIE

URGENT : Le club **AGATE FC** doit passer de toute urgence au secrétariat de la FSGT afin de régulariser sa situation financière (licences), **avant le 23/05/2022, faute de quoi ses rencontres seront déclarées perdues.**

RESULTAT

SEMAINE 18 DU 02/05/2022 AU 06/05/2022

Match de Sélection

SELECTION 31	5	-	2	TOULOUSE SA
--------------	---	---	---	-------------

FINALE COUPE OCCITANE

Nous vous rappelons que la finale de la Coupe Occitane aura lieu ce samedi sur le terrain du **Complexe Sportif avenue de la gare à Pins-Justaret**, à 15h.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 28/01/2022 - Promotion - Journée 11 retour :

Suite à l'appel formulé par NIMBA OT, lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes, et étude du dossier, la sous commission d'appel confirme les décisions prises en première instance à savoir :

- **match à rejouer à une date ultérieure.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 16/05/2022 AU 20/05/2022

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 Finale

DYNAMO FC

PASPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 Finale

ASEAT

SAINT ALBAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

LES TERRAINS « SORDELO », « BARRAN » ET « ARGOULETS » SONT DONNES SOUS RESERVE D'ACCESSIBILITE AUX INSTALLATIONS.

SAMEDI 14/05/2022

Coupe Occitane : Finale

MECAPROTEC FC

FC POTO

Pins-Justaret

Sa 14/05 15h00

SEMAINE 20 DU 16/05/2022 AU 20/05/2022

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 Finale

MAZDALAND (7)	AS MATRA	R.Barran	Ma 17/05	19h45
DYNAMO FC	PASPORT	Sordelo St	Je 19/05	19h45

Coupe de Printemps : 1/2 Finale

ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn.	Je 19/05	20h45
ASEAT	SAINT ALBAN	Sordelo St	Me 18/05	19h45

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOULOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ve 20/05	19h45
------------------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Lardenne Synthé	Me 18/05	19h45
--------------------	-------------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 16 retour (du 15/04/22)

TOULOUSE SA	FC BALEC	La Ramée Synthé	Ve 20/05	19h45
-------------	----------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 21 DU 23/05/2022 AU 25/05/2022

Match de Sélection FSGT 31(sous réserve confirmation)

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium Synthé	Lu 23/05	20h15
----------------	--------------	----------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 09/12/21)

FC BALEC	TOULOUSE SA	R. Barran	Ma 24/05	19h45
----------	-------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 17 retour (du 13/05/22)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 25/05	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

PHOTOS MATCH SELECTION FSGT 31 - TOULOUSE SA



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



17 MAI 2022

N° 37

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

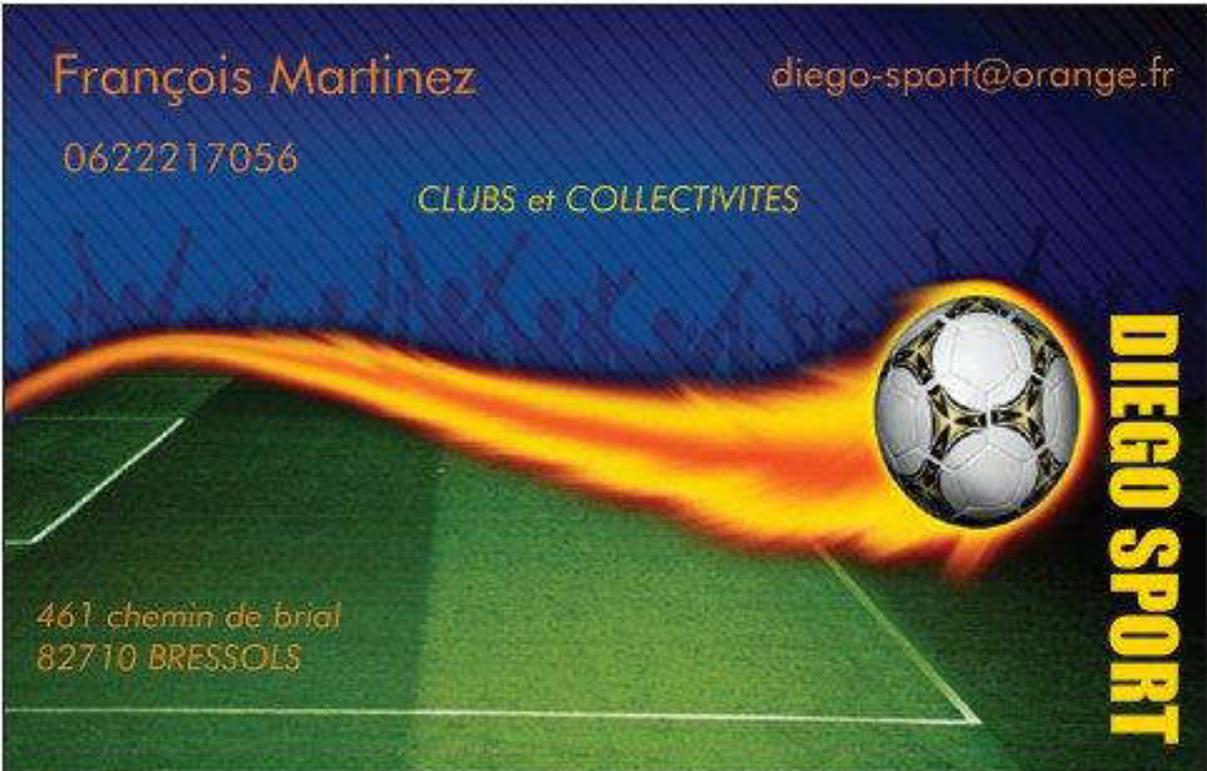


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Rappel Trésorerie,
- Résultats semaine 19,
- Sportivité semaine 19,
- Sanctions,
- Calendrier semaines 21 à 22.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 mai 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA

Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur
COUDERC Sébastien



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RAPPEL TRESORERIE

URGENT : Le club **AGATE FC** doit passer de toute urgence au secrétariat de la FSGT afin de régulariser sa situation financière (licences), **avant le 23/05/2022, faute de quoi ses rencontres seront déclarées perdues.**

RESULTATS

SEMAINE 19 DU 09/04/2022 AU 14/05/2022

Division : Excellence - Journée 17 retour

PASPORT	8	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		FC POTO	
MECAPROTEC FC	5	-	2	DYNAMO FC	
SHADOCKS DE SEILH	4	-	3	ASEAT	

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence - Journée 17 retour

USA FOOT	5	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		ASC CNES	
LOLA	1	-	2	IO TEAM	
O. TOULOUSE	0	-	3	AGATE FC	F

Exempt : ALTRAN FOOT

Division : Honneur - Journée 17 retour

AS DRT	4	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
ASFP LUSITANOS	2	-	1	FORZA VIOLA FC	
TOULOUSE SA	1	-	1	MISTRAL P.L.	
FC BALEC	0	-	3	SAINT ALBAN	F

Exempt : FONBO FC

Division : Promotion - Journée 17 retour

ATHLETICO TOLOSA C	0	-	2	AS EVOTEC	
AS MATRA	4	-	1	SB SPORT FC	
ASCA	3	-	8	TOLOSA DUCKS	
FA ROQUES	1	-	4	NIMBA O.T	

Exempt : SOPRA STERI A FOOT

Coupe Occitane : Finale

MECAPROTEC FC	1	-	5	FC POTO	
---------------	---	---	---	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 19

QUATRE sorties temporaires et **SIX** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / AJ SAINT EXUPERY du 12/05/2022 - Excellence - Journée 17 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -
Soit 3 (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 18/10/2021
et du 19/01/2022 (**Art 32 - §A - d**),

GHAOUTI Moustapha, licence n°55699337 (AJ SAINT EXUPERY)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 23/05/2022.

Rencontre LOLA / IO TEAM du 11/05/2022 - Promotion Excellence - Journée 17 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/10/2021 (**Art 32 - §B - f**),

BELAICH Romain, licence n°163791 (LOLA)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 23/05/2022.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/04/2022 (**Art 32 - §B - f**),

JEAN Pascal, licence n°871520 (LOLA)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 23/05/2022.

Rencontre AS DRT / LES VIEILLES CANAILLES du 09/05/2022 - Honneur - Journée 17 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -
Soit 3 (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 11/10/2021
et du 04/11/2021 (**Art 32 - §A - d**),

LAURENS Sébastien, licence n°681981, capitaine (LES VIEILLES CANAILLES)
- Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 23/05/2022.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

LES TERRAINS « SORDELO », « BARRAN » ET « ARGOULETS » SONT DONNES SOUS RESERVE D'ACCESSIBILITE AUX INSTALLATIONS.

SEMAINE 21 DU 23/05/2022 AU 25/05/2022

Match de Sélection FSGT 31

FORZA VIOLA FC SELECTION 31 Stadium Synthé Lu 23/05 20h15

RATRAPAGE

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 09/12/21)

FC BALEC TOULOUSE SA R. Barran Ma 24/05 19h45

Division : Excellence – Journée 17 retour (du 13/05/22)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO Lardenne Synthé Me 25/05 19h45

SEMAINE 22 DU 30/05/2022 AU 03/06/2022

Division : Excellence – Journée 18 retour

PASPORT MECAPROTEC FC F. Sastre Synthé Lu 30/05 19h45

DYNAMO FC USEMA COLOMIERS André Roux Colomiers Me 01/06 20h00

AJ SAINT EXUPERY SHADOCKS DE SEILH **A définir**

ASEAT FC POTO **A définir**

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence – Journée 18 retour

ATHLETICO TOLOSA A ALTRAN FOOT Blagnac Baradels Syn Je 02/06 20h45

ASC CNES IO TEAM M. Cerdan St Lu 30/05 19h45

AGATE FC LOLA Argoulets St Je 02/06 19h45

O. TOULOUSE USA FOOT Lardenne Synthé Me 01/06 19h45

Exempt : FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Honneur – Journée 18 retour

FORZA VIOLA FC AS DRT Stadium n°4 Synthé Je 02/06 20h30

TOULOUSE SA ASFP LUSITANOS La Ramée Synthé Ve 03/06 19h45

FONBO FC FC BALEC **A définir**

SAINT ALBAN LES VIEILLES CANAIL Saint Alban Lu 30/05 20h15

Exempt : MISTRAL P.L.

Division : Promotion – Journée 18 retour

NIMBA O.T ATHLETICO TOLOSA C R. Barran Ve 03/06 19h45

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC **A définir**

ASCA SB SPORT FC Beaupuy Me 01/06 20h15

FA ROQUES TOLOSA DUCKS Roques Lu 30/05 20h30

Exempt : AS MATRA

PHOTOS FINALE COUPE OCCITANE



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



24 MAI 2022

N° 38

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 20,
- Sportivité semaine 20,
- Rectificatifs Calendrier,
- Calendrier semaines 22 à 23.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 mai 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORTE DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA

Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur
COUDERC Sébastien



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 20 DU 16/05/2022 AU 20/05/2022

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 Finale

MAZDALAND (7)	2	-	1	AS MATRA
DYNAMO FC	0	-	3	PASPORT

Coupe de Printemps : 1/2 Finale

ALTRAN FOOT	1	-	1	IO TEAM	
Tirs au but	2	-	4		
ASEAT	1	-	1	SAINT ALBAN	
Tirs au but	3	-	2		

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	F
-------------------	---	---	---	--------------------	----------

Division : Excellence - Journée 10 retour (du 20/01/22)

ATHLETICO TOLOSA B	4	-	1	SHADOCKS DE SEILH	
--------------------	---	---	---	-------------------	--

Division : Honneur - Journée 16 retour (du 15/04/22)

TOULOUSE SA	12	-	2	FC BALEC	
-------------	----	---	---	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 20

UNE sortie temporaire et **TROIS** avertissements pour **6** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 22 DU 30/05/2022 AU 03/06/2022

Division : Excellence - Journée 18 retour

AJ SAINT EXUPERY SHADOCKS DE SEILH
ASEAT FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 18 retour

FC FONBO FC BALEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 18 retour

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 22 DU 30/05/2022 AU 03/06/2022

Division : Excellence - Journée 18 retour

PASPORT	MECAPROTEC FC	F. Sastre Synthé	Lu 30/05	19h45
DYNAMO FC	USEMA COLOMIERS	André Roux Colomiers	Me 01/06	20h00
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS DE SEILH	La Ramée Synthé	Je 02/06	19h45
ASEAT	FC POTO	R. Barran	Ma 31/05	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence - Journée 18 retour

ATHLETICO TOLOSA A	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 02/06	20h45
ASC CNES	IO TEAM	M. Cerdan St	Lu 30/05	19h45
AGATE FC	LOLA	Argoulets St	Je 02/06	19h45
O. TOULOUSE	USA FOOT	Lardenne Synthé	Me 01/06	19h45

Exempt : FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Honneur - Journée 18 retour

FORZA VIOLA FC	AS DRT	Stadium n°4 Synthé	Je 02/06	20h30
TOULOUSE SA	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Ve 03/06	19h45
FONBO FC	FC BALEC	La Ramée St	Lu 30/05	19h45
SAINT ALBAN	LES VIEILLES CANAIL	Saint Alban	Lu 30/05	20h15

Exempt : MISTRAL P.L.

Division : Promotion - Journée 18 retour

NIMBA O.T	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 03/06	19h45
SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	R. Barran	Me 01/06	19h45
ASCA	SB SPORT FC	Beaupuy	Me 01/06	20h15
FA ROQUES	TOLOSA DUCKS	Roques	Lu 30/05	20h30

Exempt : AS MATRA

SEMAINE 23 DU 07/06/2022 AU 11/06/2022.

Coupe de Printemps : Finale

IO TEAM	ASEAT	A définir	Sa 11/06	14h00
---------	-------	------------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

MAZDALAND (7)	PASPORT	A définir	Sa 11/06	16h00
---------------	---------	------------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Rencontres à définir

LE COMITE SERA FERME
DU 26 AU 29 MAI
INCLUS